



NOTE RELATIVE A L'AUDITION SUR LA SITUATION DE LA CNRACL

Christophe Couderc a été auditionné le 4 avril 2024, par les 4 inspecteurs (RUOL Vincent IGAS, LE GUILLOU Yannick IGAS, SAYEN Bastien IGA intérieur, TRUPIN Laurent Finances) sur la situation de la CNRACL, dans le cadre de la mission que leur ont confiée les ministres de tutelle (lettre de mission jointe).

En introduction, il a rappelé l'histoire le CNRACL, constituant le patrimoine des FPT et FPH aussi bien actif que retraité. Il a réaffirmé notre attachement à la CNRACL et plus largement au système par répartition.

Il n'a pas manqué de pointer que la dégradation de la situation financière de la caisse était en grande partie organisée, que les gouvernements successifs avaient une grande part de responsabilité sans pour autant dédouaner la responsabilité des employeurs publics. Il a relevé la dégradation des finances des hôpitaux, des collectivités locales, plus particulièrement des communes.

La mission semble partager notre constat sur les causes de la dégradation financière de la caisse.

Christophe n'a pas manqué de porter à leur connaissance nos propositions : augmentation de la valeur point d'indice, recrutement des titulaires en lieu et place des contractuels , abaissement du seuil d'affiliation, intégration du RI dans le traitement indiciaire, reconnaissance des qualifications, refonde de la grille, égalité salariale femmes/hommes, suppression de compensation...

Les inspecteurs l'ont fortement questionné sur les points suivants :

La compensation : ils estiment qu'en 2027, la caisse atteindra un point de bascule et bénéficiera de la compensation. La mission considère que le mode de calcul de la compensation est défavorable à la CNRACL (assiette basée sur le nombre d'affiliés). Christophe a précisé que nous n'étions pas opposés à un mécanisme de compensation entre régimes de salarié uniquement et que nous avons toujours été opposés à la compensation avec les régimes non-salariés et à la surcompensation.

L'intégration des primes dans le traitement indiciaire : les inspecteurs s'interrogent sur la faisabilité de cette mesure, au prétexte que les primes sont aléatoires et souvent liées aux missions exercées. L'intégration des primes dans l'assiette de cotisation : Ils évoquent la

possibilité d'assujettir les RI aux cotisations CNRACL. Notre camarade a rappelé que cela existait déjà par exemple pour la NBI et le CTI.

Christophe pense qu'il faudrait affiner et mieux argumenter notre revendication. Il a rappelé notre opposition aux RAFFP.

Le FAS : La mission a évoqué l'éventualité de « sortir » le FAS de la CNRACL et d'intégrer l'action sociale des retraités FPT et FPH dans le régime général ou la CNSA. Christophe a bien sûr répondu que nous n'y étions pas favorables. Il a argumenté en précisant que vu le faible montant du budget du FAS, cette mesure n'aurait qu'une faible incidence sur les finances de la caisse. Il en a profité pour rappeler que la tutelle bloque toute progression substantielle du budget du FAS.

Il leur a fait part de notre opposition à la mesure qui envisage le rattachement des nouveaux recrutements au régime général, avec la clause du grand-père comme cela s'est pratiqué pour les régimes des cheminots et celui des électriciens et gaziers.

Le basculement au régime général de tous les affiliés avec la prise en compte dans l'assiette de cotisation du RI, sur la base de calcul de 25 ans de cotisations et non plus des 6 derniers mois. L'augmentation des cotisations employeurs et agents. Sur cette éventualité, Christophe a clairement exprimé notre opposition.

Intégration du SRE service de retraits de l'État dans la CNRACL – Il a rappelé notre opposition et précisé que le rapport démographique au sein de la FPE était plus dégradé que dans la FPT et FPH et que donc, une telle mesure ne serait pas de nature à réduire le déficit de la caisse.

Abaissement du seuil d'affiliation : tout en reconnaissant que l'abaissement du seuil d'affiliation ne résoudra pas à lui tout seul le déficit, l'inspection semble y être favorable.

Les inspecteurs se sont bien gardés de communiquer leurs préconisations. Ils ne savent pas si leur rapport sera rendu public.

La mission devait rendre son rapport fin 2023. Elle sera en capacité de le faire d'ici la fin du 1er semestre 2024.

En conclusion, Christophe Couderc a précisé que s'il y avait la volonté politique de pérenniser la CNRACL, les mesures nécessaires seraient prises et a rappeler que la CGT appellera à la mobilisation pour la sauvegarde et l'amélioration de notre CNRACL

Nous vous tiendrons informé des futurs développements de cette démarche